

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 07 JANVIER 2019

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : MM. FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, LEBERRE Jean-Claude, MOUSTAMID Abdou, SAINT-ALBIN Maurice, NOYON Joël,

Assiste : M. TAFININE Driss,

Absents excusés : MM. DARDENNES Patrick, FOLTIER Bruno, GIRARD Jean-Claude, KUNTZMAN Michel, ROBERT Patrick, LOPES Paulo.

AVIS AUX CLUBS

La Commission de FOOT à EFFECTIF REDUIT présente à l'ensemble des clubs tous ses MEILLEURS VŒUX et une BONNEE ANNEE SPORTIVE POUR 2019.

RAPPEL L'ENVOI DE COURRIERS :

**Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL
Courrier à adresser : à Madame la Directrice Administrative.**

1)-Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :

Le nom du club

L'objet de votre demande et les références des rencontres

(Catégorie U6 à U13 – groupe – poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER

2)-Modes d'envoi du courrier ou mail au District :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr et à la.technique@districtvaldemarne.fff.fr

NB: Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District. Courrier postal :

DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

131, boulevard des Alliés – 94500 Champigny sur Marne CEDEX

Tel: 01.55.96.11.00 - Fax: 01.55.96.04.44

(Technique ; Driss 01.55.96.11.43 ou Hédi : 01.55.9611.42)

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur ...

3)-Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A/équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018

Courrier club de... Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018

Objet : Report d'une rencontre

Responsable Monsieur ... Club ... Licence n° ...

**ATTENTION, DEPASSE UN DELAI DE 8 JOURS, TOUTE FEUILLE DE RECONTRE OU DE COMPTE
RENDU DE PV NON-RECU, ENTRAINERA UNE AMENDE ADMINISTRATIVE.**

ADMINISTRATIF

U6 - U7

Courrier de : LUSITANOS ST MAUR U.S. du 04/12/2018

Pris note de l'annulation du plateau.

Courrier de : CHARENTON C.A.P. du 05/12/2018

Pris note de l'impossibilité de vous déplacer au Plessis-Tréville, le 15/12/2018.

Courrier de : VILLEJUIF U.S. du 13/12/2018

Pris note de l'impossibilité d'accueillir, terrain fermé par la municipalité.

U8 - U9

Courrier de : CRETEIL LUSITANOS F. US du 04/12/2018

Pris note de l'impossibilité de recevoir.

Courrier de : GOBELINS F.C. du 04/12/2018

Pris note de l'impossibilité de vous déplacer au plateau d'US CRETEIL.

Courrier de : BONNEUIL S/MARNE C.S. du 05/12/2018

Pris note, le plateau s'est joué à Ormesson-sur-Marne.

Courrier de : THIAIS F.C. du 07/12/2018

Pris note de l'impossibilité d'accueillir.

Courrier de : FONTENAY SS/BOIS U.S. du 10/12/2018

Pris note de l'impossibilité de recevoir, le 15/12/2018.

Courrier de : F. C. MANDRES PERIGNY du 11/12/2018

Pris note de l'impossibilité de vous déplacer au plateau d'US IVRY.

Courrier de : VILLEJUIF U.S. du 11/12/2018

Pris note de l'impossibilité de vous déplacer au plateau d'US CRETEIL LUSITANOS.

Courrier de : CHOISY LE ROI A.S. du 14/12/2018

Pris note de l'annulation du plateau, *arrêté municipal.*

U 10 – U 11**GOBELINS F.C. / PARIS UNIVERSITE CLUB U11 G4 ABCD du 15/12/2018*****Courrier du club : GOBELINS F.C. du 19/12/2018***

Pris note de vos problèmes de F.M.I.

Vous devez nous envoyer les feuilles de rencontre papier correspondantes aux rencontres jouées.

U 12 - U13**CRETEIL LUSITANOS F. US / R.C. PARIS 10 U13 G 2 ABCD du 08/12/2018*****Courrier du club : CRETEIL LUSITANOS F. US du 04/12/2018***

Pris note de l'inversion des rencontres.

SAISON 2018 - 2019 :
N°12 - JOURNAL DES AMENDES (PV DU 07/01/2019)

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
500138	VINCENNOIS C.O.	Absence à audition	Réunion du 17/12/2018	40,00 €
500138	VINCENNOIS C.O.	Feuilles irrégulières Poule B	JOINVILLE R.C./VINCENNOIS C.O. U11 G 5 ABCD du 08/12/2018	10,00 €
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	Feuilles irrégulières Poule A	NOISEAU STE S./VILLENEUVE ST GEORGES F.C. U11 G 7 ABCD du 15/12/2018	20,00 €
582118	SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIERES	Feuille irrégulière Poules AB	CAMILLIENNE SP. 12EME / SPORTING FOOTBALL CLUB de CHENNEVIERES U13 G 2 ABCD du 01/12/2018	30,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	1 ^{er} forfait non-avisé Poules AB	JOINVILLE R.C./CHAMPIGNY F.C. 94 U13 G 7 2 Équipes du 08/12/2018	20,00 €
<u>TOTAL GENERAL</u>		<u>DES AMENDES MISES</u>	<u>JOURNAL N°12</u>	<u>120,00 €</u>

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2éme forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3éme forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er tour, 1er tour Coupe VDM FUTSAL	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2éme tour, 2éme tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - 2éme tour, 2éme Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et Challenge MERCIER - 3éme tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et Challenge MERCIER - 3éme tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et Challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL.	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs.),	100,00 €
CR non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de foot,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €